Tu nous mets 64 ?

On te MAI 68 !

02 Février 2023

Nous étions plus de 2,5 millions dans la rue ce 31 Janvier. **Le mouvement de contestation de la contre-réforme des retraites s'amplifie, continuons à nous mobiliser en masse.**

L'intersyndicale nationale appelle à deux nouveaux rendez-vous, les 7 et 11 février 2023. La zone A débutera ses vacances scolaires, ce qui libère du temps pour celles et ceux qui ont posé des congés, profitons-en.

Nous vous partageons cette petite vidéo de Caméra Café qui n'a jamais été autant d'actualité !

SUD vous propose quelques réponses aux arguments sur lesquels s'appuient les défenseurs de cette contre-réforme :

Cette réforme n'est pas issue d'un diagnostic fait sur le travail, ou l'emploi des séniors, ou sur les conditions de départ à la retraite.
Et pour cause, les entreprises n'employant que très peu les séniors, **1/3 des personnes partant à la retraite ne sont plus en emploi au moment de partir** !
Le projet est de faire des économies sur les retraites pour équilibrer la baisse des impôts de production (Extrait de la loi de finances de 2023).

Michaël Zemmour, économiste, y répond en vidéo :

Enfin, SUD vous apporte quelques arguments au travers de réponses à 8 mensonges :

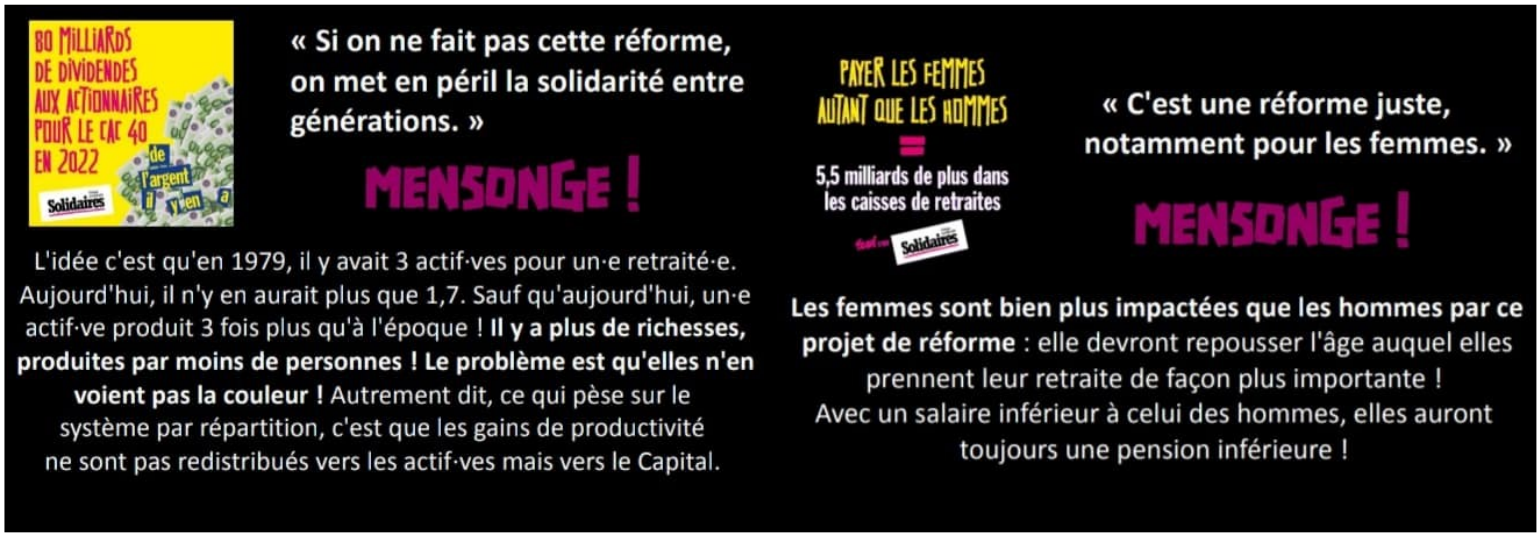

« C'est une réforme juste, notamment pour les séniors. »

MENSONGE !

En 2021, moins de la moitié des 61 ans étaient en emploi. Un quart était en retraite, une quart sans emploi ni retraite et parmi elleux, 30% vivaient sous le seuil de pauvreté. Ce sont essentiellement des personnes touchant le RSA en attendant d'avoir l'âge légal pour toucher leur retraite. Désormais, il faudra passer plus longtemps au RSA avant de pouvoir la toucher.

« On vit plus longtemps, alors il faut travailler plus longtemps. »

MENSONGE !

Sauf que l'espérance de vie moyenne en bonne santé est de 63 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. La vérité, c'est que **ce projet de réforme va conduire à une retraite en mauvaise santé pour la très grande majorité des personnes !** Et encore, l'INSEE révélait en 2018 que 25% des salarié·es les plus pauvres étaient déjà décédé·es à 62 ans !

« Le système est déficitaire. Il va manquer 12 milliards, alors il faut reculer l'âge de départ en retraite pour maintenir l'équilibre financier. »

MENSONGE !

La suppression de l'ISF, c'est 3 milliards de recette en moins par an. La faude fiscale, c'est entre 80 et 100 milliards par an. L'augmentation du budget de l'armée, c'est 400 milliards d'euros sur six ans. Le Conseil d'Orientation des Retraites, organisme chargé de veiller à la pérennité du système des retraites, a récemment précisé que les dépenses étaient maîtrisées et que le système n'était pas menacé.

« Le recul de l'âge de départ en retraite a été validé démocratiquement lors des éléctions présidentielles. »

MENSONGE !

Non, ce qui a été validé c'est, entre autres, de faire barrage à l'extrême droite ! D'ailleurs, au soir des élections, Macron expliquait qu'il savait que nombre de français·es avaient voté pour lui non par adhésion à son programme mais pour faire obstacle au Rassemblement National.

« C'est la faute aux régimes spéciaux. »

MENSONGE !

Il n'existe pas de régimes spéciaux. Il existe des conventions collectives négociées et signées pour compenser les nuisances propres à chaque métier et branches, des conquêtes sociales obtenues de haute lutte !

« La réforme va améliorer la prise en compte de la pénibilité au travail. »

MENSONGE !

Actuellement, le dispositif de retraite anticipée pour incapacité permanente d'au moins 10% à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle donne droit, sous certaines onditions, à une retraite à taux plein à 60 ans. **Ce départ anticip sera repoussé de 2 ans avec la réforme.** Et bien qu'ayant été xposé·es à la pénibilité, des salarié·es qui ne sont pas malades a moment où ielles approchent de la retraite, ne peuvent pas bénéficer de la retraite anticipée.

Alors, qu'est-ce qu'on fait ?

- On s'organise sur son lieu de travail et dans son secteur d'activité en Assemblées Générales et on décide collectivement de moyens d'actions à échelle locale
- On continue à informer sur le contenu dramatique de cette réforme
- On participe aux caisses de grèves et aux actions prévues

Construisons collectivement la lutte pour défendre nos retraites !

Chez SFR, on s'organise avec SUD pour défendre nos droits dans l'entreprise et dans la société dans son ensemble, rejoignez-nous !

SUD appelle les salariés de SFR à se mettre massivement en grève a à rejoindre les manifestations les 7 et 11 février prochain.

SUD vous partage ce collage vu dans les rues de Mont de Marsan ce 31 janvier 2023 qui nous a fait sourire :

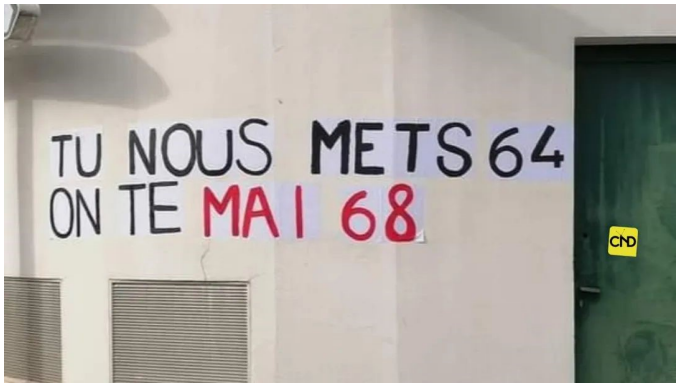

Entre les manifestations, des actions s'organisent un peu partout en France pour contester cette contre-réforme. Vous souhaitez en être informés ? Rapprochez-vous de vos représentants SUD.

En parallèle de cet appel à mobilisation, SUD vous rappelle que nous avons lancé un appel à grève illimité depuis le 18 octobre 2022 que chaque salarié peut utiliser le jour qu'il souhaite.

Les revendications de SUD :

-Enveloppe d'augmentations collectives de 10%, soit 421 € d'augmentation / mois pour chaque salarié.
-Partage du temps de travail, 32h / semaine sur 4 jours sans perte de salaire (il faut reconnaître la pénibilité des techniciens ?),
-Proposition de passage à temps partiel 24h00/semaine pour les parents d'enfants de moins de 6 ans sans perte de salaire,
-Congés menstruels pour les femmes en ayant besoin sur une base déclarative,
-Prise en charge réelle des frais liés au télétravail (nos factures énergétiques explosent, ok mais il faut propose 4 ou 5 euros par jours télétravail les au lieu des 2,5 de l'urssaf),
-Réel équipement des salariés en télétravail (Chaise, bureau, écrans.) Au standard de l'entreprise,
-Alignement des salaires brut avec le SMIC ou les minima conventionnels en adoptant la solution la plus favorable aux salariés (principe de faveur),
-Alignement par le haut des salaires femmes/hommes pour mettre fin à cette différence inacceptable de 700€/mois sur le salaire moyen (Bilan Social de 2020) avec mise en place d un observatoire de l'égalité hommes et femmes,
-Harmonisation par le haut des différents statuts encore présents dans l'entreprise suite aux différents rachats. Deux salariés de la même équipe doivent avoir des primes, accord temps de travail... identiques,
-Rapport de 1 à 5 maximum entre les plus bas et les plus hauts salaires,
-La fin de l'enrichissement personnel de l'actionnariat au détriment de l'entreprise et du groupe,
-Remboursement régulier de la dette qui pèse sur le groupe et l'entreprise,
-Fin de la sous-traitance (qu'elle soit 'interne' ou externe) à tout-va, qui, en plus de créer du dumping social, est catastrophique pour le service rendu aux usagers,
-Ré-internalisation de toutes les activités liées aux Telecom ainsi que les salariés concernés au sien de l'UES SFR

Notre newsletter.
Connaitre vos droits.
Rejoignez SUD.
Formulaire de contact.

Mail : sudsfr@sudptt.fr
Contact : http://bit.ly/sudsfr
Yann Raffaud : 06 46 48 54 80
Emile Alabassi : 06 01 88 16 34
Frédéric Vanden-Bil: 06 27 30 18 44

Sud PTT
Fédération des activités postales et de télécommunications